

Groupe Berkem annonce la fin de la période de stabilisation, l'exercice partiel de l'option de surallocation et la mise en œuvre d'un contrat de liquidité

- **Exercice partiel de l'option de surallocation à hauteur de 679 986 actions, soit environ 6,3 M€**
- **Montant définitif de l'Offre porté à environ 52,2 M€**

Blanquefort (France), le 7 janvier 2022 – Groupe Berkem, acteur de référence de la chimie du végétal (code ISIN : FR00140069V2 – mnémonique : ALKEM) a reçu notification que Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG (Kommanditgesellschaft) (société en commandite) (« Berenberg »), inscrite au registre du commerce (Handelsregister) du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Hambourg sous le numéro HRA 42659, agissant en qualité d'agent stabilisateur dans le cadre de la première admission aux négociations des actions ordinaires de Groupe Berkem sur Euronext Growth Paris, a réalisé des opérations de stabilisation des titres suivants :

Émetteur	Groupe Berkem
Titres	Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,25 euros (ISIN : FR00140069V2)
Taille de l'Offre	4 935 205 actions ordinaires (avant exercice de l'option de surallocation)
Prix de l'Offre	9,30 euros par action ordinaire
Marché	Euronext Growth (Paris)
Agent	Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG (« Berenberg »)

Notification de la fin des mesures de stabilisation et détails des transactions de stabilisation conformément à l'article 6 (2), (3) DelReg (EU) 2016/1052

La période de stabilisation, qui a débuté le 8 décembre 2021, s'est achevée le 7 janvier 2022. Groupe Berkem, sur la base des informations communiquées par Berenberg, communique que pendant cette période, les mesures de stabilisation ont porté sur un nombre total de 60 295 actions dans une fourchette de prix comprise entre 9,10 euros (prix le plus bas) et 9,30 euros (prix le plus haut) sur Euronext Growth Paris (ALXP) et Hors Bourse (XOFF) comme précisé ci-dessous :

Date	Intermédiaire	Achat / Vente	Prix le plus bas (en EUR)	Prix le plus haut (en EUR)	Prix moyen pondéré (en EUR)	Montant global (en EUR)	Volume quotidien d'actions	
08/12/2021	Berenberg	Achat	Aucune stabilisation					
09/12/2021	Berenberg	Achat	9,30	9,30	9,3000	279 000,00	30 000	
10/12/2021	Berenberg	Achat	9,30	9,30	9,3000	46 500,00	5 000	
13/12/2021	Berenberg	Achat	9,14	9,30	9,2657	59 114,90	6 380	
14/12/2021	Berenberg	Achat	9,14	9,30	9,2088	27 782,96	3 017	
15/12/2021	Berenberg	Achat	9,10	9,30	9,2948	56 623,74	6 092	
16/12/2021	Berenberg	Achat	9,30	9,30	9,3000	23 054,70	2 479	
17/12/2021	Berenberg	Achat	9,16	9,30	9,2834	57 631,20	6 208	
20/12/2021	Berenberg	Achat	9,30	9,30	9,3000	3 320,10	357	
21/12/2021	Berenberg	Achat	9,14	9,24	9,1980	2 189,12	238	
22/12/2021	Berenberg	Achat	9,30	9,30	9,3000	3 320,10	357	
23/12/2021	Berenberg	Achat	9,30	9,30	9,3000	1 553,10	167	
24/12/2021	Berenberg	Achat	Aucune stabilisation					
27/12/2021	Berenberg	Achat						
28/12/2021	Berenberg	Achat						
29/12/2021	Berenberg	Achat						
30/12/2021	Berenberg	Achat						
31/12/2021	Berenberg	Achat						
03/01/2022	Berenberg	Achat						
04/01/2022	Berenberg	Achat						
05/01/2022	Berenberg	Achat						
06/01/2022	Berenberg	Achat						
07/01/2022	Berenberg	Achat						

Pour plus de détails concernant l'ensemble des opérations de stabilisation réalisées pendant la période de stabilisation, merci de vous référer aux communiqués relatifs aux périodes de stabilisation intermédiaires, qui peuvent être consultés ici : <https://www.berkem-finance.com/>.

Notification de la réalisation de l'exercice partiel de l'option de surallocation conformément à l'article 8 lit. f) DelReg (EU) 2016/1052

En outre, l'option accordée par les actionnaires cédants à l'agent stabilisateur, au nom et pour le compte des preneurs fermes, d'acheter jusqu'à 740 281 actions supplémentaires Groupe Berkem au prix de l'Offre dans le cadre de surallocations a été exercée par Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG pour un montant de 679 986 actions le 7 janvier 2022.

En conséquence, le nombre total d'actions Groupe Berkem vendues dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 5 615 191 actions, dont 4 719 222 nouvelles actions ordinaires et 895 969 actions existantes, portant le montant total de l'offre à 52,2 millions d'euros.

Après l'exercice de l'option de surallocation, le flottant de Groupe Berkem s'élève à 31,75 % du total de son capital social.

Après l'offre et l'exercice de l'option de surallocation, le capital social de Groupe Berkem sera détenu comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actions	%
Kenercy	12 069 833	68,25%
Mr. Stanislas Fahy	1	0,00%
Flottant(*)	5 615 191	31,75%
Total	17 685 025	100,00%

(*) Incluant Danske Bank A/S à 7,30% et Berenberg Asset Management à 5,74%

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Par ailleurs, Groupe Berkem annonce qu'il a confié à TP ICAP (Europe) SA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires à compter du 10 janvier 2022.

Le présent contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions du cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014, du règlement délégué (UE) n° 2017/567 du 18 mai 2016 complétant le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil, les articles L. 225-207 et suivants du Code de commerce, le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), notamment les articles 221-3 et 241-4, et la décision de l'AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant la mise en œuvre des contrats de liquidité sur titres de capital en tant que pratique de marché admise.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet d'assurer la liquidité des actions Groupe Berkem, cotées sur Euronext Growth Paris (ISIN : FR00140069V2 - mnémonique : ALKEM).

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 300 000 €
- 0 actions

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions prévues à l'article 5 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021.

Le contrat de liquidité pourra être suspendu :

- à l'issue de la première année, à tout moment par Groupe Berkem, moyennant un préavis de trois (3) mois.
- à la fin de la première année, à tout moment par TP ICAP (Europe) SA, moyennant un préavis de trois (3) mois,
- de plein droit lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre sur la suite à donner au contrat.

À PROPOS DE GROUPE BERKEM

Fondé en 1993 par Olivier Fahy, Président Directeur Général, Groupe Berkem est un acteur de référence de la chimie du végétal ayant pour mission d'accélérer la transition écologique des acteurs de la chimie du quotidien (cosmétique, agroalimentaire, construction, hygiène publique, etc.). En combinant ses expertises en extraction végétale et en formulations innovantes, Groupe Berkem développe des suractivateurs végétaux, solutions biosourcées uniques de haute qualité, boostant la performance des molécules de synthèse. Groupe Berkem a réalisé 41 M€ de chiffre d'affaires en 2020 et une marge d'EBITDA de près de 19%. Le Groupe compte près de 165 collaborateurs répartis sur son siège social (Blanquefort, Gironde) et 3 sites industriels situés à Gardonne (Dordogne), La Teste-de-Buch (Gironde), Chartres (Eure-et-Loir). www.groupeberkem.com

CONTACTS

Groupe Berkem

Olivier Fahy, Président Directeur Général
Anthony Labrugas, Directeur Financier

Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60
berkem@berkem.com

NewCap

Relations Investisseurs
Mathilde Bohin / Nicolas Fossiez

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
Berkem@newcap.eu

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue pas, et ne constituera en aucun cas, une offre publique ou une invitation au public en relation avec une offre en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou dans tout autre pays.

Aucune communication et aucune information relative à cette transaction ou à Groupe Berkem ne peut être distribuée au public dans toute juridiction où un enregistrement ou une approbation est requis.

Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). Le prospectus visé par l'AMF est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de la société dédié à l'introduction en bourse (www.groupeberkem.com).

La distribution de cette annonce n'est pas faite, et n'a pas été approuvée, par une personne autorisée (" personne autorisée ") au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. Par conséquent, cette annonce s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et relèvent de l'article 19(5) (« investment professionals ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005 (tel que modifié) et (iii) sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) (high net worth companies, unincorporated associations, etc.) de l'ordonnance de 2005 relative à la promotion financière (Financial Services and Markets Act 2000) (toutes ces personnes sont dénommées « Personnes concernées »). Le présent communiqué n'est pas un prospectus qui a été approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité réglementaire du Royaume-Uni aux fins de la section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis à moins qu'ils n'aient été enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou qu'ils soient exemptés d'enregistrement. Groupe Berkem n'a pas l'intention de faire une offre publique de ses actions aux Etats-Unis.

La distribution de ce document dans certains pays peut constituer une violation de la loi applicable. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de titres à vendre au Canada, en Australie ou au Japon. Ce communiqué ne peut être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.